

Résolution

Procès-verbal et compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 26 mai 2021 à 18 h 30 à HUIS CLOS à la salle communautaire, située au sous-sol de l'édifice municipal au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 18 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

❖ **Tous les élus sont présents et renoncent à l'avis de convocation.**

132-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté le Point 7. Jeux d'eau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Préposé aux travaux publics
3. Caméras de surveillance
4. Fête nationale
5. Projet Maison des Jeunes – Aménagement extérieur
6. Tracteur municipal
Période de questions
7. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

2. PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Le maire et la directrice générale ont rencontré l'employé M. David Lévesque, mercredi, le 5 mai à 14h et celui-ci a remis sa démission verbale.

Une offre d'emploi pour le poste de PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS a été transmise par envoi collectif à toute la population Lundi, le 10 mai et dans le Journal Infodimanche, édition du mercredi, le 12 mai et publié sur Facebook. Suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu, 4 candidatures soit celles de M. Doris Dubé, de M. Éric Blier, de M. David Morzières et de Mme Maryse Nadeau.

- **Des entrevues seront faites par un comité qui sera mis en place et ce sujet sera traité à la prochaine réunion du conseil de Mercredi, le 9 juin.**

133-21

3. CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Avons reçu 2 estimés de la compagnie Sécur-Max de Rivière-du-Loup, soit une pour le Pavillon, pour 2 caméras Bullet 4MP lentille Vari focal 2.8 à 12 MM, 1 enregistreur 4 canaux 2TB, 80 câble réseau cat #6, main d'œuvre pour un total avant taxes de 2 089.80 \$ et pour la halte, une caméra, enregistreur, 20 câble, main d'œuvre à 1 280.20 \$. Pour un grand total avec taxes de 3 874.66 \$.

La résolution # 129-21 disant aux environ de 2 600 \$ (4 caméras).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Sécur-Max pour les caméras au Pavillon (Jeux d'eau) au coût avant taxes de 2 089.80 \$.

Pour la halte d'autres informations seront prises et ce sujet sera rediscuté à la réunion du 9 juin.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

Résolution

134-21 4. FÊTE NATIONALE

La directrice générale a envoyé par courriel vendredi le 21 mai, un document concernant ce point.

Le maire explique que notre demande a été acceptée pour un montant de 1 080 \$ pour une programmation de 6 250 \$ et une demande de subvention de 4 000 \$.

Note sur la lettre d'acceptation :

À cause de la pandémie : IMPORTANT - Peu importe la couleur de la zone de la région au moment de la Fête nationale, les activités de la programmation doivent respecter les consignes sanitaires de la ZONE ROUGE, et toute incitation à des rassemblements est interdite.

Programmation du JEUDI, le 24 juin, À 11 h : Hommage au drapeau et discours patriotique sur les thèmes « Tissé serré » et l'espoir concernant la situation de pandémie et envolée de ballon. Activité # 1, À 12 h AU PAVILLON : Musique d'ambiance par notre système de son. Activité # 5, À 12 h AU PAVILLON : Distribution de repas à la population et 1 consommation gratuite par adulte sera donné au Pavillon Activité # 3, À 12 h SUR LE TERRAIN DU PAVILLON : Distribution de ballons gratuitement en répondant à une question comme « Quelle fleur se retrouve sur le drapeau du Québec ? » Activité # 4, À 13 h jusqu'à 16 h AU PAVILLON : Un chapiteau de 20' x 40 ' et 2 canons à mousse seront installés. Activité # 6, À 14 h jusqu'à 15 h AU PAVILLON : Les enfants décoreront leur vélo et suivra un défilé de leurs vélos dans les rues. Activité # 2 et à 21 h À LA PLAGE : Feux d'artifice par David Robert, artificier, Activité # 7.

Les activités incitant aux rassemblements ne pourront avoir lieu, comme les activités # 2, # 3, # 4, # 5, et # 6.

Seule l'activité # 7 Feux d'artifice qui, de plus n'est pas admissible à la subvention, pourra être réalisée

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles annule la demande de subvention étant donné les contraintes liées au programme. Que le matériel reçu soit retourné (s'il y a lieu) ainsi que le chèque reçu de 1 080 \$.

Qu'elle réalise l'activité # 7 de Feux d'artifice, sous la supervision d'un artificier professionnel, Vendredi le 25 juin à 21 h à la plage, avec musique de notre système de son et qu'un envoi collectif soit fait à la population.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

135-21 5. PROJET MAISON DES JEUNES – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

La directrice générale a envoyé par courriel vendredi le 21 mai, un document concernant ce point.

Le maire explique la demande de la Maison des Jeunes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'ensemble du projet d'aménagement extérieur à l'arrière du 73, Principale pour la Maison des Jeunes, installation d'un cabanon, tables de piqueniques, de chaises, de paniers de basketball... sauf le coin de feu de camp.

Que les personnes ayant pris l'habitude de stationner à cet endroit soient avisées que le terrain est la propriété de la municipalité et de ne plus se stationner à cet endroit.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

136-21 6. TRACTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entame les démarches pour l'achat d'un tracteur municipal muni d'accessoires, tondeuse, souffleur, ...

Qu'un devis soit réalisé et un appel d'offre fait en spécifiant que la méthode de paiement pourra être par crédit-bail.

• M. Michel Dubé, conseiller siège # 1 est contre cette résolution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

Résolution

137-21 7. JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Playtec devait venir finaliser l'installation des Jeux d'eau en mai. En date d'aujourd'hui, soit le 26 mai, aucune visite de leur part n'a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel reçu le 18 novembre 2020, la compagnie Playtec nous confirmait « Vos projets seront donc prioritaires au printemps 2021. Soyez assurés que vos installations seront opérationnelles avant le 31 mai 2021 » ;

CONSIDÉRANT le fait que leur installation ne soit pas complétée retarde l'aménagement paysager et par le fait même l'ouverture des Jeux d'eau et leur utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'été est arrivé;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive à Playtec (par lettre recommandée) et lui donne un délai en respect du contrat soit d'ici le 14 juin pour venir finaliser les Jeux d'eau et modules faute de quoi des procédures judiciaires pourraient être entreprises.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet. Elles seront répondues à la prochaine réunion du mercredi, le 9 juin 2021.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

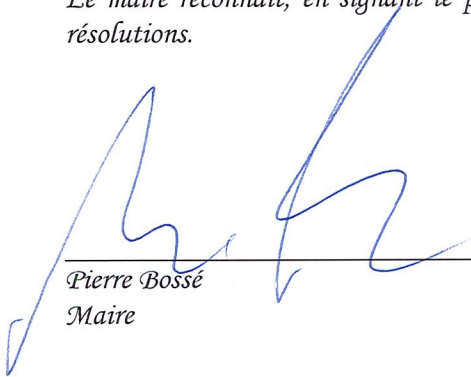
Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 132-21 et 133-21.

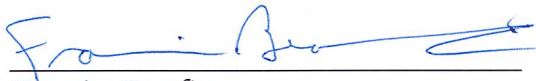

Francine Beaulieu
Directrice générale

138-21 8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire


Francine Beaulieu
Directrice générale


Maire


DG